

fiques vases ou „lègres“ d'une contenance de plus de 20,000 litres. On peut loger dans l'ensemble de ces tonneaux près de 300,000 litres. On remarque encore des bouteillers avec collections de vins des meilleures années, à partir de 1807.

M. le Dr **Guillaume** remet à M. le syndic la plaquette sur Muret, l'ancien doyen de Vevey, et y rattache le vœu qu'il soit élevé un jour dans cette ville un monument durable à la mémoire de ce patron de la statistique. Les belles paroles prononcées à l'Ecole d'agriculture par M. Dufour nous sont allées au cœur, à tous; oui, certes, la culture du vignoble vaudois requiert une somme énorme de labeur et de fatigues; mais il est une chose que l'orateur a oublié de nous dire et que la statistique est impuissante à consigner dans ses tableaux, se sont les millions d'idées généreuses et de sentiments patriotiques que font naître les 500 millions de verres de vin vaudois.

C'est pénétrée de reconnaissance pour la touchante réception de la charmante ville de Vevey que la société de statistique a pris congé à 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures de ses aimables hôtes pour rentrer à Lausanne.

### Séance du 8 novembre 1898 à la salle du Grand Conseil.

*Présidence* : M. **Viquerat**, vice-président du Conseil d'Etat.

La séance est ouverte à 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub> heures.

M. le **Président** donne connaissance de la lettre suivante de M. le comm. Luigi Bodio, à Rome, membre honoraire de la société suisse de statistique, qui lui est parvenue hier dans la soirée :

Rome, le 2 novembre 1898.

*Monsieur le Président,*

Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à prendre part au congrès des statisticiens suisses à Lausanne. Je regrette que mes occupations en ces jours-ci ne me permettent pas d'assister à votre réunion.

J'ai vu le programme de vos débats, très intéressant et varié.

J'ai toujours admiré en Suisse la collaboration féconde de la statistique officielle avec la science libre. A côté des dénombrements faits par l'Administration, les enquêtes privées, la critique approfondie, le commentaire utile, souvent le rôle d'éclairer exercé par les particuliers et les sociétés savantes.

Vous allez célébrer, messieurs, le centenaire de la mort de Jean Muret; l'homme de bien infatigable; esprit vaste et multiple, il porta ses investigations dans des directions très diverses; il eut des clartés sur les mathématiques et sur la botanique et s'occupait tour à tour d'érudition biblique et de philologie orientale ainsi que du droit et des questions sociales. Il a été en correspondance avec plusieurs savants célèbres, tel que Haller et Necker, et s'il n'avait pas été confiné par le sort dans ce coin gracieux de la Suisse qui l'a vu naître, il aurait pu marquer sa place dans l'histoire comme homme d'Etat.

Dans le domaine de la statistique, il étudia les problèmes de la population, de la cherté des grains, de la production et du commerce des blés, de l'émigration qui dépeuplait certains cantons de la Suisse. Dans un temps où il était dangereux de discuter les actes des gouvernements il donne des conseils positifs et précis pour l'amélioration de l'hygiène publique et privée, la diffusion de l'enseignement élémentaire et professionnel, l'éducation morale et religieuse.

J'ai eu l'occasion de parcourir, grâce à l'obligeance de mon collègue et ami, le Dr Guillaume, l'ouvrage de M. Muret sur la population du pays de Vaud. L'auteur essaye de dresser la table de la population par âge et les tables de survie de son pays, s'appuyant sur les travaux de Kerseboom, de Simpson, de Halley, de Süssmilch, de Wargentin, de ces nobles intelligences dont il avait la forte envergure. Malheureusement les éléments lui faisaient défaut pour des constructions solides; il devait souvent invoquer l'hypothèse et s'aider de la conjecture. Néanmoins, dans la mise en œuvre des matériaux et dans les conclusions qu'il en déduit, il procède toujours avec prudence et un bon sens pratique qui l'empêchent de s'égarer; il plane d'une vue sûre sur la variété des accidents et des détails.

Ce qui est surtout remarquable chez le philosophe de Vevey, c'est la conception scientifique des faits démographiques et sociaux. La Providence y est rappelée seulement pour indiquer la constance des lois qu'elle a données à l'univers, et dont les phénomènes sont le produit nécessaire. C'est une science toute laïque.

Il faut combattre la dépopulation, dit-il, qui est le produit de l'émigration trop nombreuse pour causes de commerce ou de service militaire à l'étranger. L'accroissement de la population des villes se fait au préjudice de l'agriculture; le luxe, la débauche, l'ivrognerie sont flétris par votre doux pasteur, qui ne recule même pas lorsqu'il doit dénoncer, dans un langage quelque peu ingénu, le cas, qui n'est pas rare, de la femme âgée qui devient éprise d'un jeune homme, et se fait épouser par lui, et qu'ensuite le gaillard, après avoir croqué à la vieille son magot, s'en va prendre du

service militaire à l'étranger parmi les Gardes suisses au Vatican ou ailleurs.

L'auteur recommande d'encourager les mariages précoces au moyen de dots, le dégrèvement des impôts au profit des familles nourrissant de nombreux enfants, une surtaxe assez lourde sur les successions échouées aux célibataires âgés de 25 ans ou plus, des impôts somptuaires, etc.

Mais je m'arrête, Monsieur le président; il ne m'appartient pas d'exposer devant vous les doctrines du pasteur Muret, dont l'éloge va être prononcé par votre éminent collègue, le professeur Maillefer.

J'envoie mes congratulations aux confrères de la Suisse, si nombreux et zélés, et je souhaite le meilleur succès à la nouvelle session pour le progrès de la statistique.

**L. Bodio.**

(Applaudissements prolongés.)

La discussion est reprise sur *l'Assurance du bétail*.

M. le Dr **Guillaume** développe la proposition qu'il a présentée hier, à la fin de la séance (voir page 30).

Les rapports si complets qui ont été présentés sur la question contiennent, dit-il, de nombreuses suggestions, qui éveilleront l'attention des conseils législatifs des cantons et en tout cas celle des gouvernements cantonaux. MM. Hess et Anderegg ont fait ressortir, entre autres, l'urgente nécessité de recueillir des renseignements statistiques au moyen de formulaires uniformes pour tous les cantons qui introduiront l'assurance du bétail. Hier, M. le prof. Hess, dans son exposé lucide, a insisté surtout et avec beaucoup de force sur ce point et a fait comprendre qu'il serait utile d'organiser un service qui serait comme un état civil du bétail avec des données sur le nombre des naissances et des décès et sur les causes de ces derniers. D'après la brochure qui a été distribuée et qui contient les résultats de l'assurance du bétail dans le canton de Zurich pour les années 1896 et 1897, on voit que, grâce à la comptabilité introduite dans ce canton et aux formulaires de statistique en usage, on est parvenu à recueillir des données, non seulement sur le nombre des têtes de bétail et la valeur du bétail assuré, et sur le nombre des cas de maladies et d'accidents, ainsi que sur le montant des indemnités accordées, mais aussi, ce qui est d'une grande importance, sur le genre des maladies sporadiques et des accidents observés.

Nous voyons, d'après les chiffres des tableaux de cette intéressante publication, que les maladies du bétail qu'il est en notre pouvoir de prévenir, en tout cas de réduire à un minimum, y figurent avec une proportion relativement élevée. Sans parler des accidents, le nombre

des victimes par suite de maladies infectieuses forme le 38 % du total. Les cas de tuberculose compris dans ce chiffre représentent à eux seuls le 36 %. Cet exemple suffit déjà pour suggérer l'idée de rechercher et de combattre les causes de cette maladie. On sait que les mauvaises conditions hygiéniques des étables favorisent le développement de la tuberculose, et on comprend dès lors que les grands propriétaires ne soient pas sympathiques à l'assurance obligatoire, attendu que leur bétail, mieux logé et mieux soigné, court moins de risques que celui des petits propriétaires. M. le prof. Hess a proposé d'établir des classes de risques d'après les conditions sanitaires et autres, et de faire payer des primes différentes, comme cela a lieu pour l'assurance contre l'incendie d'après les risques que présentent les bâtiments. L'introduction de l'assurance obligatoire provoquera sans nul doute, comme le prédit M. Hess, de notables améliorations dans les conditions hygiéniques des étables, l'alimentation du bétail et les soins que ce dernier réclame pour le mettre à même de lutter avec succès contre les influences multiples qui provoquent les maladies.

Dans le but d'éclairer l'opinion publique et avant tout celle des propriétaires de bétail, il est nécessaire de recueillir des données statistiques.

En adoptant la comptabilité et les formulaires en usage dans le canton de Zurich, on obtiendrait chaque année, de tous les cantons qui possèdent déjà l'assurance du bétail et de tous ceux qui l'introduiront, des renseignements comparables, qui suggéreraient des mesures utiles.

De même que, pour améliorer la santé publique, on a reconnu la nécessité de procéder à des enquêtes sur le logement pour se rendre compte des conditions sanitaires des habitations, de même aussi et pour le même motif, on reconnaîtra tôt ou tard que des enquêtes semblables devront être faites sur les étables, leurs dimensions, leur ventilation, le mode d'éloignement des déjections, l'aménagement des fumiers et des fosses à purin, sur l'état des fontaines, des puits et citernes, etc.

M. le prof. Hess a observé avec raison que des recensements quinquennaux du bétail ne suffisent pas pour nous donner une idée claire et nette du mouvement de la population. Le dénombrement devrait avoir lieu chaque année, afin qu'on puisse, entre autres, se rendre compte de l'influence des récoltes en fourrage sur les fluctuations dans le nombre des têtes de bétail. Et, même si ces recensements étaient annuels, nous n'aurions avec les formulaires actuels que des données sur le nombre des différentes espèces d'animaux domestiques et sur celui de leurs propriétaires. Le bureau fédéral de statistique a recueilli récemment des renseignements sur la valeur du bétail, et le résultat